

le 15/09/2022

COMPTE-RENDU DU CTL DU 15 septembre 2022

Les Organisations syndicales ont été conviées ce jeudi 15 septembre 2022 à un comité technique local (CTL) portant sur de nombreux points à l'ordre du jour.

La séance a débuté par la lecture de la déclaration liminaire de Solidaires dans laquelle nous dénonçons

- la vaste mascarade intitulé «grand remue-méninge» pour laquelle les agents de la DRFIP Martinique ne se sont pas laissés bernés.
- certains points du rapport d'activité qui font écho à l'ordre du jour du CTL et plus particulièrement le fait que la DG vante un service public de proximité or à la DRFIP Martinique il est prévu un jour de plus sans réception du public.

Concernant le grand remue-méninge, le directeur fait savoir qu'il y a eu une très forte participation des chefs de service et que le rapport a été transmis à la délégation. Il estime que le développement des Etablissements France Service (EFS) ne constitue pas un démantèlement de la DGFIP mais offre véritablement un service au contribuable, car les agents assurant ce premier niveau d'information sont compétents.

Pour ce qui est du nouveau réseau de proximité (NRP), il indique simplement poursuivre ce qui avait déjà été amorcé, que la DG a demandé à ce que la situation reste figée jusqu'en 2026 et qu'on peut se réjouir de cet NRP qui n'affecte pas beaucoup le département en raison du peu de restructurations réalisées. Sur ce dernier point, Solidaires n'a pas manqué de lui faire remarquer que depuis 2016 ces prédécesseurs avaient déjà supprimé toutes les trésoreries mixtes et réalisé de nombreuses restructurations et concentrations de services sans compter les transferts de missions.

Après la lecture d'une déclaration liminaire, les représentants de Solidaires sont intervenus sur tous les points à l'ordre du jour.

- Fusion SIE de Trinité et du Lamentin

La mise en place de cette fusion sera effective au 1^{er} janvier 2023, les groupes de travail ont été mis en place pour définir les missions de l'antenne pérenne.

Les agents des deux entités assureront les mêmes missions à l'exception de la comptabilité qui sera transférée au Lamentin.

L'ensemble des agents de Trinité seront maintenus sur le site à la disposition du directeur jusqu'au prochain mouvement de mutation local (fiche de vœux en mai-juin 2023). Ils auront droit à la priorité sur les postes vacants.

Ils sont éligibles à la prime de changement de résidence ainsi qu'à l'indemnité de changement de métier si les conditions d'octroi sont remplies.

Pour rappel l'antenne de TRINITE est assurée pérenne jusqu'au 31/12/2025 ce qui signifie que des postes vacants sur cette antenne peuvent être ouverts aux mouvements de mutation.

Solidaires demande le devenir de ces structures au 1^{er} janvier 2026. A cette interrogation, la direction n'a pu donner aucune garantie de maintien.

- *Changement de dénomination des deux SIE fusionnés*

Le SIE de Fort de France-Schoelcher et l'antenne de St-Pierre devient **SIE CARAIBES**

Le SIE du Lamentin et sa future antenne deviendra le **SIE CENTRE ATLANTIQUE**

Solidaires interroge la DRFIP pour savoir si les agents concernés ont été consultés pour les nouvelles dénominations. Sans surprise, elle répond par la négative.

Il faut préciser que la question de la fusion et de la nouvelle dénomination du SIE fusionné avait déjà été abordé au CTL du mois de mars 2022. Cependant, Solidaires avait fait remarquer que cette décision de fusion n'avait pas été soumise au vote des organisations syndicales. C'est la raison pour laquelle ces points sont de nouveau présentés en vue d'un vote.

Concernant la fusion, Solidaires s'est abstenu expliquant que la décision de fusion a déjà été prise et qu'un vote contre n'y changerait rien. Nous avons cependant fait connaître notre opposition à toute concentration de service qui réduit considérablement le service public de proximité.

- *Conseillers aux décideurs locaux de la CACEM*

Le poste de CDL de la CACEM initialement prévu pour un inspecteur est désormais ouvert uniquement à un IDIV CN. La fiche de poste sera proposée en national et sera donc publiée dans le cadre du mouvement des IDIV.

2. Tableau de Veille Sociale

Le taux de couverture des emplois est de 93,52% alors qu'en 2019 nous étions à 107%. Solidaires s'interroge alors sur la non affectation dans le département des nouveaux promus B et demande au Président ce qu'il envisage de faire pour faire remonter ce taux. Sa réponse est que nous sommes mieux loti que d'autres départements. Il rajoute par ailleurs qu'au niveau du tableau des emplois, le département reste en surnombre.

Solidaires n'a pas manqué de relever que le TAGERFIP ne tient pas compte des congés longue maladie ou longue durée contrairement au taux de couverture des emplois. C'est donc ce dernier qui est le plus parlant pour apprécier la réalité du terrain en termes d'emplois.

De nouveau, Solidaires en profite pour dénoncer le refus de l'administration de communiquer la charge de travail des services. L'effectif actuel de 518 agents n'est pas en adéquation avec la charge réelle de travail.

12 fiches de signalement ont été répertoriées, dénonçant pour certaines des agressivités de la part des usagers mais aussi entre collègues et avec la hiérarchie.

Concernant les agressions mêmes verbales des usagers, la direction indique qu'elle envoie systématiquement une lettre de mise en garde à l'usager une fois que l'agent signale la situation.

Pour ce qui concerne les relations entre collègues, elle charge le chef de service de désamorcer les conflits et le cas échéant le déplacement de l'agent peut être envisagé. Il en va de même lorsqu'il s'agit de conflits avec la hiérarchie.

Aussi bien dans sa déclaration liminaire qu'au cours des débats, Solidaires a dénoncé le fait que ce point ne porte que sur la présentation de données chiffrées. Si cela a le mérite d'exister, il faudrait cependant que les chiffres soient analysés et que des moyens d'action soient proposés. C'est là le vrai objectif du Tableau de Veille Social.

3. Bilan du Télétravail

Pour la direction, il est difficile de faire un bilan avec la crise sanitaire qui a tout dérégulé.

Néanmoins, on note une progression du nombre de télétravailleurs. La direction fait un bref rappel des conditions d'octroi du télétravail en général et du télétravail pour raisons médicales. Ce dernier étant très réglementé, peu d'agents en ont bénéficié.

L'administration nous indique qu'aucun refus n'a été recensé.

Et pour cause? Pour Solidaires les agents, avant toute saisie dans Sirhius, sollicitent verbalement leur chef de service (comme cela avait été préconisé dans la note). Si ces derniers ne donnent pas un avis favorable, les agents ne formalisent pas leurs demandes dans l'application. De fait, il n'y aura aucune trace de refus, aucun recensement car seules les demandes enregistrées dans Sirhius et refusées par les responsables sont prises en compte dans les statistiques.

Solidaires vous incite donc à enregistrer votre demande de télétravail dans Sirhius quand bien même votre responsable vous aurait opposé un refus dans le cadre d'un entretien préalable.

S'agissant de l'équipement, la DRFIP nous répond que les télétravailleurs ne seront pas dotés de double écran à domicile car le stock d'écrans recyclés est désormais nul.

Le téléphone portable ne sera pas attribué à tous les agents mais quelques-uns seront mis à disposition dans chaque SIP. Le coût du forfait mobile en Martinique étant trop onéreux.

4. Accueil

Le président fait savoir que la campagne d'appels mystère a révélé un très faible taux d'appels décrochés (Ce faible taux d'appels décrochés serait comparable au taux national) et qu'il convenait d'y trouver très rapidement une solution afin que les agents décrochent. Solidaires a poussé la direction à admettre que l'absence de décroché était dû au fait que les agents avaient d'autres tâches à effectuer. Vos représentants ont alors mis en avant le fait que le

traitement des appels téléphoniques n'était pas pris en compte par les chefs de service dans les tâches réalisées quotidiennement par les agents puisque non quantifiables.

A la suite de plusieurs groupes de travail, composé de responsables de SIP, SDIF, SPFE, trésorerie amendes, le président souhaitait mettre en place un **pôle d'accueil téléphonique départemental**.

Sur la base du volontariat, un agent de chaque SIP aurait assuré un accueil téléphonique de 7h15 à 12h15 dans un box dédié. Un roulement était prévu.

Le projet qui devait être expérimenté pour la sortie des rôles IR n'a pu se réaliser faute de volontaire, mais reste dans les tiroirs selon le DRFIP. Solidaires n'a pas omis de dénoncer cette précipitation et l'absence de dialogue social sur cette expérimentation: les organisations syndicales ont été mises devant le fait accompli; ce projet aurait été mis en place sans les en informer au préalable.

Aussi, d'autres solutions d'aménagement de l'accueil ont été proposées au CTL mais déjà annoncé aux agents sans solliciter leur avis. Il a été décidé :

- de mettre en place **au sein des SIP un accueil téléphonique tous les matins de 7h15 à 12h15**: un planning quotidien avec un roulement entre tous les agents du SIP. L'agent de permanence sera placé dans un box dédié. Il est précisé que dès lors qu'un contribuable cherche à joindre le SIP en passant par le standard, l'appel aboutira automatiquement à cette ligne, les boucles entre postes du SIP étant alors supprimées. En revanche lorsqu'un usager appelle la ligne directe d'un agent, l'appel ne bascule pas sur le poste spécial accueil.

A l'interrogation de Solidaires concernant ce déploiement aux autres structures, la direction répond lancer l'expérimentation pour les SIP puis étendra aux autres services.

- **de fermer la réception physique du public le jeudi (en plus du lundi)**

Ainsi, au sein des SIP, SDIF, SPFE, trésorerie amendes, 3 jours seraient consacrés à l'accueil généraliste sans prise de rendez-vous (RDV) : les mardi, mercredi, vendredi. De plus, chaque service devra proposer 14h d'accueil téléphonique sur RDV réparties sur toute la semaine (et non limité à une journée comme c'était le cas dans certaines structures). Un roulement entre les agents devra être prévu.

Si le RDV téléphonique s'avère trop long, il pourra aboutir à un RDV physique à fixer uniquement sur les 3 jours d'ouverture.

En conséquence, les SIP devront assurer deux types d'accueil téléphonique tous les jours: l'accueil généraliste et l'accueil sur rendez-vous

Le Directeur refuse d'entendre dire que c'est un jour de fermeture au public, il préfère parler de transformation du jeudi en jour d'accueil téléphonique. Pourtant quoi qu'il en dise c'est une réalité: le jeudi sera fermé à l'accueil physique du public.

SFP s'est opposé fermement à cet aménagement qui ne résous pas le problème du volume du public reçu en présentiel: à l'instar du mardi (en raison de la fermeture au public le lundi) l'afflux du public sera fortement perçu par les agents le vendredi.

Cette fermeture au public est encore un moyen de pallier le manque d'effectif. Aussi Solidaires a voté CONTRE ces aménagements d'autant que l'avis des agents n'a pas été sollicité.

Ces deux propositions ont fait l'objet d'un vote CONTRE de l'ensemble des organisations syndicales ; elles seront soumises à un nouveau CTL: la direction s'est engagée à consulter les agents sur ces points.

Solidaires a demandé que la consultation soit réelle et non pas déguisée sous la forme d'une information.

5. Réorganisation du SIP du Marin

La réalité de la surcharge de travail est une réalité au SIP du Marin, la Direction reconnaît que les effectifs en place actuellement après les départs en retraite et les arrêts de travail ne permettent pas d'assurer les missions. Pour remédier à cela il est proposé une réorganisation du SIP en un seul secteur d'assiette avec à la clé une cellule d'accueil de 4 agents ayant pour mission la gestion d'un portefeuille ainsi que l'accueil.

Sur ce deuxième aspect, et alors même qu'elle expose cette réorganisation de l'accueil, la direction n'a pas souhaité débattre: elle précise que le vote des organisations syndicales ne porte que sur le principe de la fusion en un secteur unique.

Lors du vote sur ce point, Solidaires s'est abstenu.

6. Plan de relance

Au Marin et à Trinité, les travaux de relamping sont achevés. Cependant l'isolation de la toiture du site de Trinité est à revoir.

A Cluny, bien que la DEAL n'est pas encore donné son autorisation, les travaux ont débuté par le retrait des tôles sur la toiture. La direction rappelle les nuisances que ces derniers peuvent causer et sollicitent la compréhension des agents. Elle fait savoir avoir envoyé un communiqué à tous les agents sur le point et le transmettra aux organisations syndicales à l'issue du CTL.

7. Questions diverses

La prime pour l'accueil doit être versée à tous les agents B et C assurant un accueil généraliste.

Les jours de congé CET peuvent être pris à tout moment. Toutefois le responsable de service peut les refuser pour nécessité de service.

Solidaires dénonce l'absence de communication à l'ensemble des agents et aux usagers de la sortie tardives des rôles TF des communes de CAP Nord, du Diamant et de Fort de France.

La DRFIP reste campé sur sa position qui consiste à dire que les responsables de service ont reçu l'info donc les agents aussi...Solidaires continue de marteler que certaines informations mériteraient d'être diffusées à «tout agent»